

## Rapport du Président

Commission permanente du lundi 15 novembre 2021 N° CP-2021-10-10-3 N° applicatif 2580

10 ème **Commission** Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

**Service instructeur** Service des sports

Service consulté

## AIDE AU FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN

Résumé : Lors du Budget Primitif (BP) 2021, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 4 663 600 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

En 2021, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliqueront dans les mêmes conditions qu'en 2020.

Dans le cadre des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de sports de nature, il vous est proposé dans le présent rapport d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin pour la saison hivernale 2020/2021 prévu au BP 2021.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 20 000 € en dépenses de fonctionnement.

L'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin (ADPC 67) est soutenue depuis de nombreuses années par le Département pour assurer en hiver, l'organisation et le maintien d'un poste de secours sur le site du Champ du Feu, lors de l'ouverture des pistes de ski, conformément au plan de secours départemental montagne, approuvé par arrêté préfectoral. La subvention de fonctionnement attribuée annuellement à l'ADPC 67 permet en outre, d'assurer une partie de son fonctionnement.

La subvention versée annuellement par l'ancien Département du Bas-Rhin permet d'assurer l'entretien et la gestion du chalet de secours situé à la Serva, ainsi que de contribuer à l'acquisition et au renouvellement du matériel de secours de l'ADPC 67 mis en œuvre dans ce cadre.

Entre deux et huit secouristes sont positionnés sur le massif du Champ du Feu lors des week-ends, les mercredis et les vacances scolaires en fonction des prévisions de fréquentation liées à la météo et à l'enneignment.

L'ADPC 67 assure la prise en charge de victimes sur les pistes de ski et sur le domaine public en saison hivernale, à l'aide de matériel de secours porté, mais aussi de divers véhicules spécialisés.

L'ADPC 67 a participé notablement à la sécurisation du massif du Champ du Feu.

Lors de la saison 2020-2021, les activités de l'ADPC 67 ont été :

- 51 jours d'ouverture du poste de secours, qui représentent 1 808 heures d'activité /secouriste, auxquelles il faut rajouter 227 heures de soutien logistique, formation motoneige, armement et entretien du chalet, soit un total de 2 035 heures de bénévolat ;
- 6 753 kms parcourus ;
- 54 victimes prises en charge.

Les prises en charge des victimes se font pour 96,3 % sur le domaine public et 3,7 % sur le domaine privatif.

Le montant sollicité auprès de la Collectivité européenne d'Alsace pour la saison 2020/2021 s'élève à 20 000,00 € pour l'année 2021.

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale a émis le 08 novembre 2021 un avis favorable au projet d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à hauteur de 20 000 € en faveur de l'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin, pour la saison 2020/2021, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer pour 2021 une subvention de fonctionnement pour un montant total de 20 000 € à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin pour la saison hivernale 2020/2021;
- De préciser que la dépense correspondante s'effectuera sur l'imputation ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :
  - Programme P061 /Aménagement de la montagne ;
  - P0610012 Champ du Feu Protection Civile ;
  - Ligne 1122 65-65748-12 / P0610012T02 / Champ du Feu / Protection civile 67

La subvention sera versée en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Y

Frédéric BIERRY